

Communiqué de presse – 19 octobre 2017

Entre Taude et Bellebranche – Fédération de l'Environnement 53

APROCHIM - Grez-en-Bouère 53290

Une norme contraignante dans l'environnement enfin adoptée :
un filet de protection bienvenu en attendant beaucoup mieux

Aussi étonnant que cela puisse paraître, plus de 6 ans après le début de la pollution **aucune norme contraignante dans l'environnement ne s'imposait à l'usine APROCHIM**. La population et les agriculteurs ne pouvaient que constater mois après mois des dépassements de la norme européenne de concentration en PCB, très importants dans les herbages, sans qu'aucune sanction ne puisse être prise à l'encontre d'APROCHIM.

L'INERIS, établissement public en charge du risque industriel, au terme d'une étude poussée, avait pourtant démontré qu'un retour **à un élevage sans risque ne pouvait être envisagé au-dessus d'une teneur de 0.3pg de PCB dans les fourrages**. **Cette norme reste donc toujours l'objectif à atteindre pour les associations.**

Afin de ne pas risquer de nouveaux recours, la préfecture a décidé d'appliquer strictement la directive européenne en imposant une norme dans les fourrages de 1.25pg/g de PCB au droit de la propriété d'APROCHIM.

Dans l'attente d'une application de la norme de 0.3 pg/g de PCB, qui devra s'imposer à terme, nous ne pouvons qu'approuver **cette mesure transitoire.** Celle-ci vise à rendre l'usage agricole initial des terrains proches d'APROCHIM, terrains qui aujourd'hui ne peuvent plus servir de support à une activité d'élevage et domestique. **Nous serons donc particulièrement vigilants à ce que certaines mesures soient effectuées au plus proche de l'usine et soient assorties de sanctions effectives en cas de dépassement.**

Cette mise en place de normes est essentielle car malgré d'importants travaux dont la presse s'est largement fait l'écho les résultats dans l'environnement sont encore très médiocres (6 dépassements cet hiver) dans le cadre d'une **production historiquement faible (en moyenne moins de 20 tonnes traitées en machine par semaine sur les 6 premiers mois de 2017 contre 57 T par semaine en 2013 et beaucoup plus auparavant.**

Enfin on ne peut pas passer sous silence une série d'accidents extrêmement préoccupants pour une usine classée SEVESO seuil haut. Depuis 2012, il a été dénombré au sein de cette usine 5 incendies (janvier 2012, février 2012, septembre 2013, mars 2017 et octobre 2017 consécutif à une explosion). Fiabilité de l'outil industriel? Absence de maîtrise du process? Formation du personnel? On sait pourtant que le risque majeur en matière de PCB est l'incendie. Souvenons-nous de l'incendie de Saint Cyprien dans la Loire : périmètre pollué de 20 kms, 2000 bovins d'abattus et les hectares autour de l'usine incriminée rendus incultes. N'oublions pas non plus qu'APROCHIM est mitoyenne de l'entreprise BRENNTAG, également classée SEVESO seuil haut, très sensible au risque incendie (explosion avec nuage de chlore).

C'est cette absence de maîtrise de l'usine qui a rendu indispensable, 7 ans après la découverte de la pollution, la mise en place d'une norme encadrant la pollution diffuse. Cependant si la norme de 1.25pg de PCB dans les herbes, validée aujourd'hui en CODERST permettra enfin de sanctionner de graves dépassements, seul un futur abaissement à 0.3pg de cette norme, conformément aux recommandations des scientifiques de l'INERIS, permettra aux riverains et aux agriculteurs d'envisager à nouveau sereinement l'avenir.

Contact : E. de Roquefeuil (06 81 21 52 67) - B. Marichal (06 32 25 61 57)